



DOCUMENT PRÊT DE JOUEURS (départemental)

CHAMPIONNATS ADULTES 2022 - 2023

Le club n'ayant pas assez de joueurs pour engager une équipe, peut prêter des joueurs pour une année, ce qui n'empêchera pas la montée de l'équipe qui accueille, à condition que les prêts soient déclarés avant la troisième date du championnat concerné.

S'il y avait un cas exceptionnel, il serait traité par la Commission Départementale des Qualifications et contrôlé par le Bureau Directeur du Comité.

CLUB PRETEUR : _____

MOTIF : _____

NOM DU JOUEUR (euse) : _____ **n° licence :** _____

Date de qualification : __ / __ / 202__ **(joindre une copie de la licence 2022-2023)**

PRENOM : _____ **Date de naissance :** __ / __ / __

Adresse : _____

TEL. : 05. _____ ou 06. _____

Nom et Signature du président (club prêteur) : Date : __ / __ / 202__

Signature des parents si mineur :

CLUB D'ACCUEIL : _____

Accepte le joueur(euse) nommé(e) ci dessus pour la saison en cours.

Date : __ / __ / 200__

Nom et Signature du président (club bénéficiaire du prêt) :

ATTESTATION du Président de la Commission Départementale des Qualifications :

Date : __ / __ / 200__

Nom et Signature :

- Le prêt ne sera officiel qu'après présentation d'une copie de la licence à la CD Qualifications.
- Le prêt de joueur est valable pour la saison en cours.
- Le même joueur ne peut être prêté qu'à un seul club au cours de la saison.
- Le joueur ne pourra participer aux compétitions avec son club d'accueil qu'après l'enregistrement par la CD Qualifications de ce document entièrement complété.
- Une fois le prêt validé par la CDQ, le joueur ne peut plus participer à des compétitions officielles avec son club d'origine.
- En cas de retour au club, la CDQ doit d'abord en être informée.
- Une copie de ce document va : au club prêteur, au club d'accueil, l'original restant à la CDQ.
- Une copie de ce document devra être conservée avec les licences et présentée à l'arbitre ainsi qu'au responsable de l'équipe adverse à chaque rencontre